

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACA : Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique de l'Est

ACP : Afrique, Caraïbes, Pacifique

AFOA : Afrique Orientale et Australe

AGOA : African Growth Opportunity Act

AIR : Accord d'Intégration Régionale

APE : Accord de Partenariat Economique

ALENA : Accord du Libre Echange Nord-Américain

ASEAN : Association des Pays du Sud Est Asiatique

BAMEX : Business and Marketing Expansion

CER : Communauté Economique Régionale

CNIEM : Conseil National pour l'Intégration de Madagascar à l'Economie Mondiale

COI : Commission de l'Océan Indien

COMESA : Common Market for Eastern and Southern Africa

DSRP : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

DIT : Division Internationale du Travail

GATT : General Agreements on Tariffs and Trade

IDE : Investissement Direct Etranger

MAP : Madagascar Action Plan

MIC : Mesures concernant les Investissements liés au Commerce

NPF : Nation la Plus Favorisée

OTC : Obstacle Technique au Commerce

PIB: *Produit Interieur Brut*

PTA: *Preferential Trade Area*

PRIDE: *Programme Régionale Intégré pour le Développement des Echanges*

RAS: *République Sud Africaine*

SADC: *Southern African Development Community*

TVA: *Taxe sur la Valeur Ajoutée*

UD: *Les unions douanières*

UE: *l'Union européenne*

TEC: *Tarif Extérieurs Communs*

ZEP: *les zones d'échanges préférentiels*

ZFI: *Zone Franche International*

ZLE: *Zone de Libre Echange*

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 : Evolution du commerce spécial d'importation selon le pays et / ou la région d'origine entre 2001 et 2004 (Valeur en milliards de Ar Quantité (Qté) en tonnes)

Tableau 02 : Echanges commerciaux de Maurice avec les pays membres de la SADC en 2002

Tableau 03 : Structure des recettes fiscales en 2003

LISTE DE GRAPHE

Graphe 01 : Balance commerciale de Madagascar avec le pays COMESA

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE I : ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFERENTES INSTITUTIONS

Section 1 : Domaine d'intervention des groupements

Paragraphe 1 : Rapport humain

Paragraphe 2 : Rapport politique et économique

Paragraphe 3 : Environnement

Section 2 : Analyses coûts et avantages de l'adhésion de Madagascar aux organisations régionales

Paragraphe 1 : Les coûts au niveau de la participation dans les groupements

Paragraphe 2 : Les avantages offerts de l'intégration régionale dans les différents secteurs économiques

CHAPITRE II : SIMULATION DE L'INTEGRATION REGIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT RAPIDE ET DURABLE DE MADAGASCAR

Section 1 : L'intégration régionale et le MAP

Paragraphe 1 : L'objectif du MAP

Paragraphe 2 : L'analyse de la politique économique de développement de l'intégration régionale

Section 2 : L'intérêt économique de l'intégration régionale pour Madagascar

Paragraphe 1 : L'intérêt économique par les différents secteurs d'activités

Paragraphe 2 : L'intérêt économique au niveau du développement économique et sociale

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIES

INTRODUCTION GENERALE

La mondialisation est un phénomène auquel tout pays voulant développer son économie ne peut échapper. Diverses procédures ont été mises en œuvre pour pouvoir profiter au maximum des gains de la mondialisation, et l'échange constitue un de ses éléments mobiles. On remarque que les pays ne se contentent plus de simples échanges avec son partenaire habituel, ils essaient de trouver des moyens pour intensifier et faciliter les transactions avec d'autres nouveaux collaborateurs. Pour ce faire, ils acceptent de former un groupe avec d'autres pays voisins, en vue de consolider leurs relations pour réaliser les objectifs du développement.

Les groupements issus de ces expériences ont pour la plupart été démantelés ou modifiés. De nouveau groupement se sont formés, témoignant des aspirations sans cesse réaffirmées des pays africains à la coopération et à l'intégration économique. Conscients de l'importance de l'intégration économique pour promouvoir le commerce intrarégional et accélérer le développement, les dirigeants africains ont mis en place la Communauté économique africaine. Cette dernière vise, par l'intégration, à surmonter la fragmentation économique, à encourager la diversification économique et à établir des liens transfrontaliers entre les entités de production.

Le phénomène de régionalisation est en train de prendre de l'ampleur depuis plus d'une décennie. Au lendemain de la décolonisation, des chefs d'Etats africains sont unanimes à reconnaître que l'intégration économique du continent est une condition essentielle de son essor économique au plan international vu que l'Afrique est depuis longtemps conçue comme le continent rond point des misères. C'est dans cette optique que de nombreuses organisations régionales furent créées. En effet, l'intégration régionale est un accord établi entre plusieurs pays africains par lesquels il y a des règles communes et une politique économique commune et un objectif unique sont à convenir.

L'élargissement du marché, le développement des échanges et la promotion des investissements constituent les principaux objectifs de la coopération et de l'intégration économique régionale. Les groupements régionaux existent de par la décision consciente de leurs états membres respectifs et sont perçus pour être le véhicule le plus approprié pour l'éradication de la pauvreté, la croissance et le développement durable.

Afin d'aller plus loin dans leur intégration, les pays membres d'une zone de libre échanges peuvent décider d'unifier les tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers¹. Dés tarifs

¹ D'après le protocole d'accord entre les pays membres des groupements

extérieurs communs sont alors définis par produit et la zone devient une Union douanière. Dans une telle zone, les marchandises qui pénètrent l'Union Douanière sont soumises à des droits de douanes uniques lors du passage à la première frontière et circulent ensuite librement dans la zone. L'ensemble des recettes douanières perçues à l'entrée de l'Union Douanière est répartie entre les pays membres selon un pourcentage négocié lors de la création de l'union douanière.

Les deux formes d'intégration régionale sont la zone de libre échange et l'union douanière. Elles sont des arrangements commerciaux, car chaque pays garde une complète autonomie dans les autres domaines. Le contexte économique international se caractérise ces dernières années par une compétition acharnée entre les nations. Par ailleurs les pays participants à une union douanière peuvent aller plus loin dans la libre échange à l'intérieur de la zone ; exemple : création d'un marché commun : une zone à l'intérieur de laquelle les marchandises, les hommes, les investissements circulent librement.²

De cette situation se dégage le rôle primordial des différents acteurs économiques, particulièrement du secteur privé dans la gestion de l'économie mondiale ou les maîtres mots sont « croissances » et « libération économique ». Il ressort de ce constat que l'adoption d'une stratégie pertinente d'insertion à l'économie mondiale reste la principale préoccupation de tout pays aussi bien développé qu'émergent. Il se précise que pour éviter une marginalisation, la seule voie aujourd'hui incontournable et qui favorise une meilleure insertion dans le commerce international reste l'intégration régionale.

On retrouve cette préférence dans les Conventions de Lomé. Or, aujourd'hui et sous la pression des membres de l'OMC, ces préférences sont condamnées à disparaître. Par ailleurs, nous constatons que l'intégration régionale est un phénomène grandissant et l'Afrique n'y échappe pas .L' Accords de Cotonou a dans ce cadre prévu l'instauration à partir de 2008 d'Accord de Partenariat Economique qui constituent la partie la plus importante des négociations actuelles, et donc la mise en place de ces APE.

Actuellement, la tendance dominante qui s'impose est le libéralisme ou l'ouverture à toutes les frontières. De cette philosophie de la politique de libre échange, Madagascar doit s'y intégrer sinon la Grande Ile peut s'isoler dans l'Océan Indien. Aussi, Une entrée dans la Zone de Libre Echange ouvrirait donc la porte à un grand marché régional. En effet, plusieurs aides ont été obtenues des pays du Nord dont principalement l'Union européenne qui a participé activement à la réalisation de ces coopérations et inter institutions, mais la plus en vogue est actuellement l'intégration régionale en Afrique.

² Source livre Evaluation des efforts d'intégration régionale en Afrique en vue de promouvoir le commerce intra-africain

Jusqu'à récemment, très peu d'attention a été consacrée à Madagascar pour discuter de la position du Pays dans les divers accords commerciaux régionaux. Madagascar possède des particularités qu'il lui faut désormais présenter comme des atouts : il est le seul grand pays francophone de par sa superficie dans la région de l'Océan Indien, sa population est en majorité chrétienne dans une région à majorité musulmane et hindoue. Sa culture est à la fois Austronésienne et Africaine.

Sur le plan économique, Madagascar possède d'énormes potentialités. Ces potentialités peuvent avoir des dimensions mondiales ou des positions dominantes : la vanille, faune et flores uniques à l'état endémique, incluant la sécurité de la navigation maritime. Mais elles peuvent être aussi de dimension régionale telle l'espace géographique à très faible densité et le niveau d'éducation avec des coûts salariaux avantageux. Madagascar appartient à 3 groupes régionaux : le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Commission de l'Océan Indien (COI), La Communauté pour le développement de l'Afrique Australe (SADC).

Les enjeux pour Madagascar concernant les négociations en cours sont donc importants. En effet, Madagascar, comme tous les pays de l'Afrique Subsaharienne pourra bénéficier d'avantages commerciaux avec les pays industrialisés lesquels se présentent sous la forme d'exonération de taxes douanières ou d'absence de quotas. Madagascar a décidé de promouvoir son intégration au sein de la SADC et du COMESA.

Depuis notre adhésion, des actions ont été entreprises sur le plan des échanges commerciaux, mais beaucoup de plans restent encore à finaliser et à réaliser. Lors de son entrée, Madagascar a proposé des objectifs pour obtenir le maximum de profits à travers les échanges. Pour le moment c'est le domaine du commerce de biens, qui est le plus exploité par rapport à l'investissement et la circulation des personnes. Toutefois, l'exploitation n'est que partielle, puisqu'avec les exportations et les importations actuelles, le pourcentage des échanges dans la région reste encore modeste.

L'objectif de ces regroupements est d'accompagner leurs membres au sein du processus d'intégration au commerce mondial et d'y défendre des intérêts communs. De nouvelles formes de coopération basée sur le partenariat sont apparues et de nouvelles conditions sont exigées telle la bonne gouvernance, l'Etat de droit, le respect de la démocratie et l'assainissement du monde des affaires. Madagascar est en phase avec ces attentes. C'est dans ce sens qu'il a mis en place le BIANCO (Bureau Anti Corruption) qui est un mécanisme de lutte contre ce fléau, en particulier dans le domaine de la justice et de l'administration.

Les accords de coopération se différencient par l'autonomie de chaque pays. D'ailleurs, d'après le Madagascar Action Plan (MAP) il est stipulé que l'ouverture de l'économie malgache se fait à une plus grande concurrence en vue de la réduction des coûts et de l'amélioration de la qualité et que la reconquête des marchés régionaux et/ou internationaux s'opère non seulement à travers la promotion des produits malgaches mais également au maintien et à l'amélioration de la compétitivité.

La zone de libre échange attire les investissements directs étrangers .Elle constitue un signal pour les investisseurs d'un engagement stable en faveur d'une politique d'ouverture et donc il renforce la crédibilité des réformes de politique commerciale. Cet effet peut être une source non négligeable de gain pour Madagascar, qui a reçu peu d'investissement direct Etranger et qui dispose des ressources primaires abondantes et d'un coût de la main d'œuvre encore faible. Pour Madagascar, bien qu'on enregistre une hausse des capitaux de 86 millions de dollars, à 230,2 millions de dollars, l'IDE est encore faible à Madagascar. L'objectif est d'attirer 500 millions de dollars d'IDE. Une hausse de 34%. Madagascar a accompli des efforts pour accroître ses IDE, et ces efforts ont porté leurs fruits. Le chiffre d'affaire des Ide est passé de 2216,6 milliards Ariary à 2221,2 milliards Ariary, soit une augmentation de 0,20%. La valeur ajoutée³ est passée de 500,5 milliards Ariary à 671 milliards Ariary en une année, soit une augmentation de 34%.

En optant pour l'intégration régionale, les pouvoirs publics et les agents économiques de Madagascar, quel que soit leur domaine, ont pris des mesures appropriées pour concrétiser cet engagement. Dans cette façon de voir les choses, il est généralement admis qu'un mécanisme d'intégration régionale est un accord préférentiel, classiquement réciproque, entre pays, qui vise à réduire les obstacles entravant les transactions économiques ou autres. Plus, dans le domaine de l'intégration économique, en général, l'objectif est de contribuer à la mise en place, à l'avancement et à la réalisation de la Communauté économique sous- régionale, et à l'intégration à l'économie mondiale.

Le gouvernement a mis en place un Conseil National pour l'Intégration de Madagascar à l'Economie Mondiale (CNIEM) par le décret n° 2004-1026 portant création du Conseil national pour l'intégration de Madagascar à l'économie mondiale du 16 novembre 2004. Le principal défi résidera dans la réalisation de coopération et de coordination effective entre les nombreux ministères concernés.

Par ailleurs, Madagascar bénéficie d'un investissement directs sud- africains dans la mesure où la législation sud africaines ont marqué leur intérêt pour le secteur tourisme et mines ainsi que l'agriculture malgache à condition qu'il ait un environnement sécurisé pour

³ Source site internet Wanadoo : rubrique économie

l'investissement. C'est dans cet ordre qu'EDBM a été mise en place pour la promotion de Madagascar comme destination d'investissement par la simplification des procédures administratives et la facilitation des permis fonciers pour les investisseurs nationaux et étrangers. D'autre part, le MAP a été créée pour suivre la politique de l'intégration régionale ; il intervient dans plusieurs domaines dont le tourisme, l'exploitation minière, l'agriculture... Plusieurs accords de coopérations ont été établis en Afrique, mais ce qui nous intéresse c'est ceux où Madagascar est membre. En effet la problématique est donc de savoir l'impact de la participation de Madagascar dans ces accords que ce soit dans les échanges internationaux que dans l'économie nationale.

Face à cette intégration il est intéressant de noter que des théories sur les échanges commerciaux correspondent à notre étude. Notons celle de la théorie des avantages absolus d'**Adam Smith (1723-1790)**, théoricien du libre-échange et auteur de la Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776). Sa théorie veut que chaque pays se développe dans les productions où il dispose d'un avantage absolu (dans la production d'un bien pour lequel son coût de production est inférieur à celui des pays avec lesquels il commerce). Par exemple, un pays A va se spécialiser dans la production de tissus alors qu'un pays B se spécialisera dans la production de vin : les deux pays s'échangent leurs produits et la Division Internationale du Travail (DIT) améliore la situation de tous les pays.

La théorie des avantages comparatifs **David Ricardo (1772-1823)** qui est un économiste libéral classique et un libre-échangiste. Il est l'auteur du Principe de l'économie politique et de l'impôt (1817). Ricardo va compléter la théorie de Smith en se posant la question suivante : que se passe-t-il si un pays ne possède aucun avantage absolu ?

Selon Smith, sa production va être nulle. Ricardo énonce la théorie des avantages comparatifs : tout pays a intérêt à être libre-échangiste même si un pays a un avantage absolu sur tous les autres pays dans tous les domaines. Le pays se spécialise dans la production où il possède un avantage relatif, c'est-à-dire là où il est relativement le meilleur ou le moins mauvais. Il faut savoir renoncer à ses avantages les plus faibles pour tirer parti de ses avantages les plus forts.

De ce fait nous avançons l'hypothèse de l'impact de l'adhésion d'un pays dans un libre échange international comme l'un des moyens d'accroître son économie nationale.

CHAPITRE I : ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFERENTES INSTITUTIONS

Les groupements de par leur coopération se définissent des domaines d'intervention commune pour l'unicité des objectifs, d'où l'intérêt de les connaître.

Section 1 : Domaine d'intervention des groupements

Nous verrons dans cette section, le rapport humain, la politique et la sécurité ainsi que les différents secteurs d'interventions.

1-1 : Rapport humain

Dans le cadre du COMESA et de la SADC, les Etats membres conviennent d'adopter, sur les plans individuel, bilatéral ou régional, des mesures visant à atteindre progressivement la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre .Ceci, afin d'assurer à leurs citoyens la jouissance du droit d'établissement et de résidence au sein du Marché commun.

Leur objectif est aussi le renforcement de l'éducation et de la santé. Le sentiment d'appartenance à un même espace indianocéanique en plaçant l'homme au cœur du développement est leur leitmotiv. Dans cet esprit, ils développent des projets qui contribuent à :

- améliorer la protection sanitaire des populations, notamment par la lutte contre le VIH/SIDA et la surveillance régionale des maladies émergentes ou réémergences ;
- assurer un suivi régional des droits des enfants ;
- donner un nouvel élan à la coopération universitaire et de recherche ;
- intensifier les échanges culturels et valoriser les cultures de l'Océan Indien.

1-2 : Rapport politique et économique

Au niveau de la SADC, l'organe est coordonné au niveau du sommet dans une base de troïka et rapporté au Président de la SADC. Le Président de l'organe devrait être institué de façon rotative et pour une période d'un an. La structure, les activités et les fonctions de l'organe doivent être réglementées par le protocole sur la politique, la défense, et la coopération sur la sécurité.

Pour le COMESA

Les Etats membres du Marché commun conviennent que la paix et la sécurité régionales sont des conditions préalables au développement social et économique. Elles sont vitales à la réalisation des objectifs d'intégration économique du Marché commun. A cet égard, les Etats membres conviennent de favoriser et de maintenir une atmosphère propice

à la paix et à la sécurité, par la coopération et des consultations relatives à la paix et à la sécurité des Etats membres. Ceci, en vue de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits internes ou inter-Etats.

Les Etats membres s'engagent à promouvoir et à maintenir des relations de bon voisinage comme base de promotion de la paix et de la sécurité régionale au sein du Marché Commun.

Pour la COI

La session annuelle du Conseil des Ministres de la COI et, plus encore, le Sommet des Chefs d'Etat ou de gouvernement constituent un temps fort du dialogue politique au sein de l'organisation. Elle est aussi présente dans la surveillance maritime des pays membres.

Ces dernières années, la coopération politique, diplomatique et de sécurité s'est renforcée à différents niveaux. Une mission de la COI a également participé, à la demande des autorités nationales, à l'observation des élections présidentielles à Madagascar (décembre 2006). Elle participe également dans la lutte contre l'internationalisation de la criminalité, du terrorisme et des grands trafics.

Une convention sur la sécurité régionale a été signée à Antananarivo, le 17 mars 2006. Elle prévoit des échanges réguliers d'information entre Etats membres ainsi que la tenue d'une réunion annuelle des responsables nationaux de la sécurité.

Au niveau économique, la SADC se fixe comme objectifs:

- La libéralisation davantage du commerce intra-régional de biens et de service d'exportation et importation
- La promotion du démantèlement tarifaire
- La contribution ou l'amélioration du climat pour l'investissement intérieur, transfrontalier et étranger:
- Le renforcement du développement économique, la diversification et l'industrialisation de la région par l'intermédiaire de la zone de libre échange dans la région de la SADC.

Les pays membre de la SADC cherchent à attirer les investissements directs étrangers dans la zone de libre échange en coordonnant les politiques d'investissement et en créant une zone d'investissement commune.

Pour le COMESA, il est présent dans tous les secteurs économiques ; en effet, il existe des coopérations établies entre les pays membres dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, le secteur privé et la protection des investissements. Tout cela dans le cadre du développement économique régional.

Des accords de coopération ont été établis pour la promotion des investissements.

Les Etats membres reconnaissent la nécessité d'une bonne mobilisation des ressources et de l'investissement au sein du Marché commun, ainsi que l'importance de l'encouragement d'un plus grand mouvement des investissements du secteur privé vers le Marché commun. A cet effet, les Etats membres conviennent d'adopter des mesures macro-économiques harmonisées qui sont de nature à attirer les investissements privés vers le Marché commun.

Au niveau des échanges, ils se présentent sous forme de la promotion de l'agribusiness incluant ainsi l'agriculture l'élevage et la pêche.

1-2.1 : Agriculture

Dans le domaine de l'agriculture, les groupements ont aussi établis des coopérations sur la question de la période de diminution progressive des droits de douane.

Les objectifs globaux de la coopération dans le secteur agricole sont la sécurité alimentaire régionale et une production agricole rationnelle. A cette fin, les Etats membres s'engagent à adopter un régime de rationalisation de la production agricole en vue de promouvoir la complémentarité, la spécialisation et la durabilité des programmes agricoles nationaux afin de garantir:

- a) une politique agricole commune;
- b) l'autosuffisance alimentaire régionale;
- c) l'augmentation de la productivité des cultures, l'exportation à l'intérieur et à l'extérieur des groupements ainsi que pour l'approvisionnement des agro-industries.
- d) l'inter- Coopération en matière de développement agricole

1-2.2 : Industrie

La coopération dans le domaine du développement industriel au sein du Marché commun a pour objectif l'arrangement pour les produits textiles, et les vêtements pour les PMA ; elle permet d'accroître la disponibilité de biens et de services industriels pour les échanges dans les zones régionales d'intégration.

Des accords de coopération ont été établis pour promouvoir et encourager la création d'entreprises industrielles multinationales conformément aux lois en vigueur dans les Etats membres où ces entreprises sont établies, et en fonction des conditions et des priorités économiques des Etats membres concernés.

Les Etats membres prennent les mesures appropriées pour établir, là où c'est nécessaire, des institutions et des programmes communs de formation, de partager les institutions nationales existantes et d'avoir recours aux institutions africaines de formation afin de répondre à leurs besoins de formation de main-d'œuvre qualifiée pour leur développement industriel et technologique.

1-2.3 : Pêche

Madagascar dans le domaine de la pêche est en relation avec la COI par les thonidés qui sont des ressources à forte tendance migratrice, lesquels circulent et migrent librement, selon des rythmes saisonniers, entre les zones économiques exclusives des pays et dans les eaux internationales. Environ 740 000 tonnes de thon océanique, d'une valeur de 2 à 3 milliards d'euros⁴, sont exploitées tous les ans dans l'océan Indien occidental mais la surexploitation risque d'entraîner une baisse rapide des ressources..

Aussi la COI a-t-elle développé un Programme régional de marquage de thons dans l'océan Indien, dans le but de renforcer la connaissance scientifique des stocks de thonidés tropicaux et de leur taux d'exploitation. Ces informations sont indispensables à l'optimisation de la gestion de la pêche thonière régionale. D'où l'incitation à :

- L'amélioration de la transmission de l'information scientifique indispensable aux travaux de suivi de la Commission Thonière de l'Océan Indien (CTOI) ;
- L'évaluation, sur la base des actions pilotes, de la pêche illégale dans la région.

Au terme du projet pilote, les Etats disposeront :

- d'un système pour maximiser les revenus potentiels des licences et accords d'accès.
- Une zone économique exclusive très étendue est disponible à Madagascar. Les zones côtières sont riches en ressources à haute valeur commerciale et il existe de grandes opportunités pour le développement de l'aquaculture de crevettes. Madagascar, avec l'Australie, détient la qualité WILD pour les crevettes. Enfin, il est possible de développer conjointement une pêche traditionnelle et artisanale permettant de créer des revenus au sein du monde rural et une pêche industrielle orientée vers l'exportation.

⁴ Source « www.elysee.fr/.../fiches/madagascar-coi/ »

1-2.4 : Tourisme

L'activité touristique de la zone océan Indien représente seulement 1/1000ème du tourisme mondial⁵. Face aux nouveaux challenges et aux enjeux économiques à relever du fait de la globalisation, la coopération régionale entre les acteurs du secteur est donc plus que jamais nécessaire à la promotion des activités touristiques et à la création de nouvelles opportunités d'affaires dans les zones d'intégrations.

En vue de pérenniser les acquis du Programme Régional Tourisme (1997-2002), le Conseil de la COI avait décidé en 2001 de mettre en place une organisation touristique de l'Océan Indien qui devait être fondée sur la base d'un partenariat entre acteurs régionaux des secteurs publics et privés. Sa gestion devait être majoritairement confiée aux acteurs du privé.

L'objectif de cette organisation était de promouvoir et développer le tourisme dans les pays de la COI par la coopération opérationnelle et technique en matière de :

- développement de la notoriété, de l'image et de la promotion de la zone Océan Indien,
- amélioration du niveau de formation des acteurs tant privés que publics,

Les groupements s'engagent à développer une approche collective et coordonnée de la promotion du tourisme au sein du regroupement régional. A cette fin, les Etats membres doivent :

- a) supprimer toutes restrictions au mouvement des touristes
- b) encourager l'utilisation conjointe des infrastructures de formation, de marketing et de recherche sur le tourisme;
- c) coopérer dans la création de centres régionaux de promotion du tourisme;

Les Etats membres s'efforcent de mettre en place un code déontologique à l'intention des agences de voyage publiques et privées, de normaliser la classification des hôtels et d'harmoniser les normes professionnelles des agents de l'industrie touristique dans les zones d'intégrations. Pour chaque pays membre du groupement chacun a leur spécificité en ce qui concerne les régions touristiques. Ils ont chacun leurs atouts, des intérêts pour le développement économique de chaque pays membre. La décision a été donc prise d'inclure le tourisme dans les différents accords.

⁵ Source livre sur « la colloque sur l'intégration régionale »

Nous disposons de grands espaces vierges et notre insularité a favorisé le développement d'un endémisme unique au monde dont 95% d'espèces animales et végétales lui sont spécifiques ; 323 espèces de lémuriens, 190 types d'amphibiens et plus de 250 sortes⁶ de reptiles. Nous avons une flore unique comptant rosiers et orchidées. De plus, les procédures d'entrée sur le territoire sont allégées par la délivrance des visas aux frontières et les modalités d'investissement dans le tourisme ont été assouplies. Enfin, Madagascar est réputé pour l'hospitalité de sa population.

1-2.5 : Environnement

Les groupements régionaux s'intéressent également à l'environnement : en effet, d'une part, ils protègent l'environnement et les ressources naturelles dans une perspective de développement durable des pays membres par :

- l'éducation des jeunes générations à la protection de l'environnement et la préservation des ressources halieutiques de l'océan et la rationalisation de leur gestion. Il est inclus également l'effort soutenu porté à la conservation de la biodiversité marine et côtière ;
- la lutte contre les pollutions marines et le renforcement de la surveillance épidémiologique animale.
- Dans un contexte de dégradation alarmante de l'environnement des îles de l'océan Indien, la méthode ARPEGE (Appui Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement) vise à sensibiliser les jeunes générations à la protection et à la gestion durable de leur environnement.

Développée en étroite concertation avec les ministères de l'Education et de l'Environnement des Etats membres, elle associe les enseignants et les élèves d'écoles volontaires à la conception, sur un mode participatif, d'outils pédagogiques aptes à promouvoir efficacement l'éducation environnementale.

D'autre part, des mesures ont été réalisées pour la gestion de l'environnement ; citons quelques exemples :

- La mise en place d'une politique commune de gestion de l'environnement en ce qui concerne les forêts, les terres, les ressources marines, les ressources en eau, les émissions atmosphériques et les substances toxiques dangereuses;

⁶ www.parcs-madagascar.com
contact@angap.mg

- L'adhésion aux accords de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en matière de changements climatiques et de biodiversité;
- L'adoption des normes et des réglementations communes pour la lutte contre la pollution de l'atmosphère et des eaux résultant des activités de développement industriel et urbain.

Section 2 : Les coûts et les avantages de l'intégration régionale dans les groupements

Ces domaines d'interventions définis précédemment entraînent des impacts dans les différents secteurs économiques, définissons d'abord les coûts et les avantages de l'intégration régionale de Madagascar.

2-1 Les coûts au niveau de la participation dans les groupements

L'adhésion de Madagascar à la SADC a un coût : un million de USD pour le droit d'entrée et une cotisation annuelle évaluée pour Madagascar à 500.000USD par an. Assez élevé pour Madagascar.

L'échange entre la grande île et les pays autre que Maurice dans le COMESA est pour l'instant minime à cause du coût des transports, faible connaissance du marché, et la différence de langue. En effet, au niveau du transport du coût aérien, il est très cher car, il peut atteindre 40% du coût total d'échanges au sein de COMESA, ce qui est énorme parce que la moyenne dans les pays développés est de 12%. Cette problématique freine les échanges du pays vers les membres de cette organisation régionale (source DHD).

Au niveau des produits manufacturés, il a été déjà imaginé que les produits agricoles et certains produits manufacturés comme les savons ne doivent en aucun cas jouir d'une entrée en franchise totale sur le marché malgache. Pour les produits agricoles, la mesure de sauvegarde se justifie par la faible mécanisation de l'agriculture qui fait que l'activité agricole ne puisse concurrencer son pendant européen, alors que par ailleurs la majorité des malgaches vit de cette activité.

Les entreprises malgaches, qui bénéficiaient d'une protection élevée, vont donc devoir faire face à une concurrence accrue. Le sous-investissement chronique les a rendus vulnérables. Elles devront donc faire un effort considérable pour adapter, pour moderniser leur appareil productif si elles veulent relever le défi de la concurrence régionale et internationale. C'est une nécessité qui s'impose au pays dans le cadre de la lutte contre la

pauvreté et du développement durable, et qui dépasse très largement la problématique SADC.

L'impact régional en termes de recettes fiscales est marginal, il représente environ 0,25% des recettes fiscales. La baisse des droits de douane et de la taxe d'importation est en effet partiellement compensée par l'élargissement de l'assiette de TVA liée à l'augmentation de la demande.

Concernant les risques à court terme

Des risques existent cependant et ne doivent pas être négligés. Ils doivent être évalués à leur juste mesure afin que chaque pays prenne des mesures adéquates.

➤ Un déséquilibre général entre les économies

- Des pertes nettes de recettes douanières

Un nombre important d'Etats invoque la baisse des recettes douanières pour justifier la non - adhésion à une zone de libre-échange. Ici encore, différentes balises sont généralement prévues pour permettre à chaque Etat membre d'ajuster progressivement dans le temps les recettes fiscales en faveur d'impôts internes. Par ailleurs, dans le cas d'une Union Douanière malgache ont de meilleurs indicateurs.

2-2 Les avantages de l'intégration régionale pour Madagascar

L'impact à court terme de l'adhésion à la SADC est marginal pour l'économie malgache. La dynamique régionale permet d'entrevoir des gains à moyen terme. De plus, les instruments pour «maîtriser» l'adhésion de Madagascar à la SADC existent, l'allocation négociée des recettes douanières se fait généralement en tenant compte des contraintes fiscales de chaque Etat membre.

L'intégration régionale offre un grand nombre d'avantages tant pour les Etats que pour les entreprises privées :

➤ Un marché plus large

La création d'une zone de libre-échange accroît les débouchés des produits de la zone. Il s'agit d'une opportunité importante pour les entreprises de la zone qui bénéficient ainsi d'économie d'échelle grâce à des marchés proches et librement accessibles. Dans la course à la compétitivité mondiale, les économies d'échelle sont primordiales car source première de compétitivité.

➤ Un approvisionnement moins coûteux

Des matières premières ou produits semi-finis peuvent, sont importés à un prix compétitif par les industries de la région du fait de la suppression des taxes douanières. Ce mécanisme renforce par conséquent la compétitivité de beaucoup d'industries. Dans la même optique, la possibilité d'importer des équipements et matériels moins coûteux, lorsqu'ils existent, diminue le coût des investissements des entreprises de la zone.

➤ Un attrait pour les Investissements Directs Etrangers

La perspective d'un marché plus important accroît l'attrait d'une zone pour les IDE. En effet, une partie importante des IDE a pour origine la recherche d'un marché suffisamment important.

➤ Des possibilités supplémentaires dans la construction d'infrastructures

Une entrée dans la ZLE ouvrirait donc la porte à un grand marché régional. Selon les estimations de cette étude, Madagascar peut potentiellement exporter pour 720 millions de dollars US vers l'Afrique du Sud uniquement, et 2,7 milliards (vers la SADC hors Afrique du Sud et Maurice).

Le COMESA est un marché inexploité à la fois en tant que source de matières premières et en tant que destination des produits malgaches. Par exemple, 13 pays membres de la COMESA sont aussi éligibles à l'AGOA et sont des sources d'approvisionnement potentielles de tissus de coton après l'expiration de la règle spéciale de l'AGOA pour les PMA. L'intégration régionale permet la croissance des formes d'échange intra-industrielle qui peut prendre la forme d'une variété de contrats (sous-traitances, travail à façon ou échange intra groupe) et constitue un des plus grands bénéfices du commerce, et sans doute le moteur de la croissance des zones franches industrielles à Madagascar par ailleurs, selon les estimations de cette étude, Madagascar peut potentiellement exporter pour 720 millions de dollars US vers l'Afrique du Sud uniquement, et 2,7 milliards IJS vers la SADC hors Afrique du Sud et Maurice.

En effet, l'exportation de Madagascar est encore peu exploitée et le déficit commercial (-79,6%) révèle un dynamisme des importateurs. (Selon le graphe 01 trouvé en annexe).

L'effet sur la balance commerciale est positif, l'augmentation des importations malgaches (de 8,2 millions) étant plus que compensée par l'augmentation des exportations vers Maurice et l'Afrique du Sud (10,5 millions).

Par ailleurs, Madagascar étant membre de l'ACA⁷ qui est une agence d'assurance contre les risques politiques et d'autres services financiers visant à promouvoir le commerce et les investissements au sein du COMESA ;

En intégrant la SADC, Madagascar aura un meilleur accès au marché sud-africain, qui présente en théorie une perspective intéressante. Selon les données d'une analyse datée de juin 2003 sur Madagascar et portant cadre intégré et étude diagnostique sur l'intégration du commerce, les exportations de la RAS dans la région représentent plus de 70% des importations intra-SADC.(source DHD)

Au niveau industriel, il y a une augmentation des flux des échanges grâce à la mise en place d'un certain nombre de mesures inhérentes à l'intégration régionale comme l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires.

L'intégration permet aussi un avantage sur le Transfer de la technologie

Bref, l'attraction des IDE se révèle aussi importante que les opportunités de marchés. En particulier, les investissements en provenance d'Afrique du Sud devront être encouragés fortement. Ce faisant, les objectifs intermédiaires de Madagascar, consistent, notamment, à tirer parti de l'intégration de Madagascar dans la SADC, à renforcer le partenariat avec les diverses organisations internationales et régionales auxquelles le pays a adhéré, à multiplier les relations diplomatiques et commerciales avec les pays d'Afrique et à promouvoir le développement des postes économique et commercial au niveau des Ambassades. Les actions à développer seront d'intensifier les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur les accords et conventions auxquels Madagascar a souscrit : organisation d'actions de formation et d'information sur les implications de l'intégration régionale (COI, COMESA, SADC) , des accords bilatéraux et multilatéraux (AGOA, Accords de Cotonou, ...) et des règles de l'OMC pour mieux exploiter les avantages et opportunités, d'élaborer et diffuser des bulletins d'information commerciale, d'un guide de l'exportateur et des recueils de textes relatifs au commerce et à l'intégration régionale en plusieurs traductions (malgache, française et anglaise); de rationaliser et harmoniser des relations avec les organisations non Gouvernementales internationales qui opèrent dans divers domaines dans le but d'un développement des échanges inter provinciaux et inter régionaux . Le résultat attendu est l'augmentation en volume des exportations par l'extension et la diversification des marchés.

⁷ Par l'adoption de la loi n°2004-024 portant la création de l'ACA par les groupements

CHAPITRE II : SIMULATION DE L'INTEGRATION REGIONALE SUR LE DEVELOPPEMENT RAPIDE ET DURABLE DE MADAGASCAR

Il est intéressant de voir la politique économique de développement pour Madagascar face à cette intégration

Section 1 : L'intégration régionale et le MAP

Plusieurs politiques de développement ont été adoptées mais ce qui nous intéresse le plus est celle du MAP.

1-1 : Analyse de la politique de développement du MAP

En novembre 2004, le gouvernement malgache a élaboré le MAP dans le cadre du développement rapide et durable de Madagascar. Il s'agit de divers programmes pour promouvoir notre développement. C'est un programme succédant au DSRP. Le MAP décrit les engagements, les stratégies et les actions qui conduiront à la réduction de la pauvreté, et permettront au pays de tirer avantage des défis de la mondialisation, conformément à la vision nationale : « Madagascar Naturellement » et aux objectifs du Millénaire pour le Développement. Il compte se réaliser entre 2007-2012. Son objectif est de redonner du lustre au pays : il vise une réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance, un réseau de communication intense et surtout, une économie à forte croissance. C'est le lancement de la révolution verte. Il est axé sur le domaine de l'éducation, l'infrastructure, l'énergie en fait tous les secteurs économiques.

Les Objectifs du Plan d'Action pour Madagascar « MAP »

L'une des objectifs est de promouvoir la participation des entrepreneurs locaux à tous les secteurs de l'économie. Ceci, afin de créer rapidement davantage d'emplois et d'attirer les investissements étrangers pour relancer l'économie.

Dans le domaine du secteur privé, l'accroissement de la production d'articles de qualité, destinés à l'exportation pour faire face à la concurrence sur les marchés régionaux et internationaux fait partie de l'objectif du MAP.

Basés sur les objectifs de la Vision Madagascar Naturellement ! et ceux des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ils se focalisent sur cinq domaines clés, pour la période 2007 – 2012 :

- Développement rural et Infrastructure
- Secteur privé
- Education
- Santé et Planning familial

- Protection de l'environnement

En effet, le MAP Crée du capital pour la nation :

- Capital humain : car il y aura la fourniture de services de santé et l'appui nutritionnel, ainsi que l'éducation et le renforcement des compétences, ceci pour permettre à chaque individu d'être économiquement productif.
- Capital en infrastructures : les routes, l'électricité, l'eau et les aéroports, seront mis en exergue. On s'intéressera également aux systèmes de télécommunication qui sont essentiels pour répondre aux besoins du monde des affaires, du gouvernement et de la population en général.
- Capital Secteur privé : les équipements, les installations, et les transports avec les procédures et stratégies seront renforcés pour qu'il soit compétitif dans l'économie mondiale.
- Capital naturel : afin d'offrir les services environnementaux nécessaires au développement du pays, l'intérêt se portera sur l'amélioration de la qualité de terre , des sols et des forêts ainsi que de la biodiversité.
- Capital en leadership : le leadership et la capacité managériale seront renforcés pour promouvoir le changement et faciliter l'émergence et la maintenance de toutes es autres formes de capitaux nationaux.

Les valeurs directrices du MAP permettra d'obtenir de meilleures résultats .ces domaines sont surtout axés sur le professionnalisme. La participation et coopération sera renforcer par l'esprit de participation et des coopérations avec tous les acteurs dans toutes les régions et les communes, et avec la société civile et les partenaires internationaux de développement.

1-2 Analyse de la politique économique de développement de l'intégration régionale

L'intégration régionale bien conçue présente de multiples avantages pour les pays en voie de développement. D'abord, le resserrement des liens commerciaux entre ces pays renforcerait leur capacité à participer au commerce mondial. L'intégration régionale permettrait au bon nombre de pays de surmonter les obstacles que représente la relative exiguité de leur marché national en permettant aux producteurs de réaliser de plus grandes économies d'échelle et de bénéficier de la mise en place d'infrastructures au niveau régional.

Une approche régionale dans des domaines structurels clés - tels que la réduction et l'harmonisation tarifaires, la réforme du cadre légal et réglementaire, la rationalisation des systèmes de paiement, la restructuration des secteurs financiers, l'harmonisation des

incitations à l'investissement et des régimes fiscaux, la réforme du marché de l'emploi - permet aux pays ainsi associés d'additionner leurs ressources.

Ces pays peuvent ainsi se doter, au niveau régional, de moyens institutionnels et humains leur permettant d'atteindre un niveau de compétence technique et administrative auquel ils ne pourraient pas prétendre en agissant seul. L'approche régionale leur permet aussi de faire valoir leurs intérêts avec plus d'assurance et plus de force dans le concert des nations.

De plus, les conditions et les obligations d'une adhésion à un programme ambitieux de réformes au sein d'une organisation régionale facilitent aussi la tâche des responsables nationaux dans la mise en oeuvre de mesures politiquement difficiles, telles que la réduction des taux de protection ou la mise en place de réformes de grande envergure des systèmes réglementaires et judiciaires. En outre, la surveillance exercée au niveau régional et le dialogue entre les différents partenaires contribuent à réduire les risques de dérapages sur le plan macroéconomique. Il en résulte un environnement plus stable et plus prévisible qui est, sans nul doute, un facteur essentiel à l'épanouissement du secteur privé.

Nous pouvons en déduire que, la politique économique de Madagascar rejoigne celle de l'intégration régionale ceci ne sera donc que bénéfique pour Madagascar.

Section 2 : L'intérêt économique de l'intégration régionale

Comme nous l'avons indiqué précédemment la zone de libre échange est le domaine commun à ces groupements régionaux, voyons son impact dans les différents secteurs économiques.

2-1: Analyse sectorielle

Industrie et mine

En termes d'équipement on reconnaît que généralement Madagascar est handicapé par l'insuffisance d'infrastructures, limitant les marges de manœuvre des opérateurs. Et dans le cadre de l'intégration régional ceci pourrait se résoudre grâce au transfert de la technologie en s'associant par exemple avec des partenaires régionaux

La relève de notre économie est optimisée par les avantages obtenus dans les exploitations miniers, principalement :

L'exploitation des minerais comme l'ilménite, le chrome, le nickel, le cobalt

L'autorisation donnée aux exploitants d'exporter une certaine quantité d'or annuellement.

Une restructuration de notre secteur minier pour l'exploitation de pierres précieuses, semi-précieuses ainsi que des pierres d'ornementation.

La prospection de pétrole et d'huiles lourdes ;

Madagascar, aujourd'hui n'exploite que 3% seulement de sa capacité hydro électrique, tandis qu'actuellement, plus de 50% de l'énergie produite provient des centres thermiques. Les potentialités minières et énergétiques sont considérables et leurs exploitations sont étroitement liées.

La politique des grandes mines attire les investisseurs internationaux, avec la libéralisation de la production et de la distribution de l'énergie électrique. Avec l'accroissement considérable de la demande en énergie électrique et la fluctuation du prix du pétrole sur le marché international, le secteur privé est invité à produire de l'énergie pour soutenir le développement économique de Madagascar. L'Etat Malgache s'est désengagé de la production énergétique et minière pour tenir le rôle de facilitateur et de régulateur.

Des recommandations ont été formulées, entre autres, l'établissement de Zones Franches en terme d'exploitation et de transformation (profiter de l'expérience des mauriciens), une politique stable, uniforme et transparente qui émane de la concertation des parties prenantes, permettre le transfert et la cession des droits d'exploitation et assurer la protection de l'environnement. Cela permettra le renforcement de la compétitivité internationale de la région, et par conséquent de Madagascar en termes d'investissement.

Agricole

L'inexistence de statistiques récentes et fiables sur la production agricole à Madagascar constitue un réel handicap pour l'étude de la filière agricole. Aussi, nous en soulignerons uniquement les évolutions saillantes.

- Housse de la production rizicole⁸ de 2,800 millions de tonnes de paddy en 1999 à 3,400 millions de tonnes en 2005, le gap pour la couverture des besoins nationaux étant de 200.000 t pour cette même année.
- Exportation en hausse de litchis de par la maîtrise de techniques de soufrage et le développement du transport maritime : de moins de 5.000 tonnes en 1992 à plus de 20.000 tonnes en 2005. Exportation en hausse du cacao due à un engouement sur le produit malgache.

⁸ Source DHD magazine

Volet agribusiness

Des mesures ont été prises en relation avec MCA pour la promotion de l'agribusiness :

- exploiter les opportunités d'affaires avec l'objectif d'augmenter les revenus des paysans producteurs en les orientant vers les marchés.
- Appui technique, managérial et entrepreneurial en faveur des opérateurs ruraux.
- Appui à la recherche des débouchés locaux, régionaux et internationaux (en partenariat avec des organismes tels que BAMEX (Business and Market Expansion).

Création des Agricultural Business Center (ABC) centres d'appui décentralisés dans les 5 zones d'intervention directe. Le développement de l'agribusiness à Madagascar se réfère au « Programme National du Développement Rural » (PNDR) qui a été validé en Septembre 2005. Ce programme résume l'orientation des actions pour le développement du secteur primaire englobant l'agriculture, l'élevage et la pêche, et s'adresse aux productions existantes (petits agriculteurs, jeunes agriculteurs, agro entrepreneurs nationaux et étrangers) ; et propose trois axes pour l'orientation développement du secteur primaire.

1.1.1 L'accroissement de la demande adressée au secteur productif...

Passer par le développement de l'agro industrie permettant d'assurer des débouchés aux paysans et producteurs, le respect des normes de qualité et la création d'emplois tant au niveau urbain que rural.

1.1.2. L'accroissement de la capacité du secteur productif.

Une réforme foncière pour la sécurité des producteurs et des investisseurs, l'assistance matérielle et technique des producteurs afin qu'ils soient performants (Centres de Services Agricoles CSA, programme de mise en place au niveau des districts des structures autonomes rassemblant les organisations paysannes, le secteur privé et l'Administration).

1.13 L'amélioration de l'environnement du secteur productif.

Au niveau national, par la formation des ruraux, des futurs agriculteurs, et des techniciens nécessaires au développement du secteur. Au niveau international, par la participation à tous les niveaux de négociations internationales intégrant systématiquement le département concerné, par l'obtention des soutiens concertés des Partenaires Techniques

et Financiers. Et tout cela dans le souci de la préservation du capital naturel (sol, ressources en eau...)

Le volet agricole par l'intégration régionale générera des transferts de technologies et de partage d'expériences qui ne peuvent qu'être bénéfique aux producteurs économiques. Il aidera à améliorer la qualité de leurs produits et à leur ouvrir d'abord le marché régional et puis le marché international.

Pêche

L'intégration régionale ne se limite pas aux échanges commerciaux. Elle porte aussi sur le transfert de techniques et de partages d'expériences. C'est le cas pour l'initiative mauricienne sur l'exploitation commune des algues rouges. Madagascar ne procède qu'à l'état brut, alors que la valorisation apportera à coup sûr des revenus supplémentaires non négligeables. L'exploitation et la transformation des algues rouges sont une opportunité à saisir parce que le marché mondial des bios polymères est estimé à 300 millions de dollars par an selon les chercheurs mauriciens⁹.

Ce montant avoisine les 10% du PIB de Madagascar. C'est dire de l'importance de marché, surtout si l'on arrive à extraire des carragènes de la même qualité que celle du Japon et de la Chine. La filière intéresse notamment la filière artisanale. Le secteur pêche fait travailler 1,4% de la population active. Si un pêcheur a en charge 60 personnes, le secteur fait donc vivre plus de 5% de la population malgache. C'est une proportion importante sur le plan national. L'ouverture sur la région pourrait encore améliorer les choses si on ne cite que le transfert des savoir-faire dans la conduite d'élevage de tilapia.

Tourisme

Pour le développement du tourisme, Madagascar a pour objectif celui d'atteindre 650 000 touristes en 2012 soit un total de 21 460 chambres.

Pour y parvenir, des actions ont été entreprises par le gouvernement notamment :

- Amélioration des infrastructures existantes.
- Mise aux normes des produits.
- Développement axial des infrastructures.
- Poursuite du développement des infrastructures et des transports.

Dans ces différents secteurs qualifiés porteurs pour Madagascar, les actions devront être accompagnées par la mise en place d'un bon environnement des affaires, l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les investissements (travail en commun à tous les niveaux du gouvernement) et l'opérationnalisation de l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM).

⁹ Source DHD

Madagascar entame des procédures d'adhésion au protocole sur le développement du tourisme de la SADC. Mais pour une meilleure intégration régionale du tourisme, une collaboration cohérente entre les pays membres s'avère nécessaire et indispensable.

Dans cette dynamique de régionalisation qui est un passage important pour accéder au marché mondial, les 3 groupes d'intégration régionale à savoir, la Commission de l'Océan Indien ou COI, le marché commun de l'Afrique Orientale et Australe ou COMESA, et la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe ou SADC, dont Madagascar fait partie actuellement ont chacun leur spécificité.

Environnement

Les groupements régionaux se sont engagés dans la protection de l'environnement et de.

Dans le cas de Madagascar, des politiques environnementales ont été établies. En effet, Madagascar pour préserver son environnement dans le cadre de l'intégration régionale a modifié ses lois sur l'environnement notamment :

Art.2, loi n° 2004-015 – L'exécution du Programme Environnemental III est confiée à des maîtres d'œuvre dont les modalités de nomination seront fixées par voie réglementaire.

Art. 3, loi n° 2004-015 – Toutes dispositions contraires à celles de la présente loi sont abrogées notamment celles du chapitre III du titre IV, des chapitres I, IV et V du titre V de l'annexe de la loi modifiée n° 90-033 du 21 décembre 1990.

D'autre part, dans le cadre de cette intégration, pour la promotion des investissements, Madagascar, en rapport avec ses ressources naturelles a établi une mise en compatibilité des investissements en environnement (MECIE). Ce Décret MECIE est un Instrument juridique demandant aux investisseurs publics et privés de procéder à une étude d'impact environnemental, lorsque ces investissements sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, en application de l'article 10 de la charte de l'Environnement Malagasy. Comme le cas de l'exploration minier d'ilménite dans la région d'Anosy et l'exploration pétrolière du côté de Tsimiroro.

En ayant identifié les différentes activités dans lesquels les regroupements interviennent, il est intéressant de voir les impacts économiques qu'ils apportent pour notre économie.

Section 2 : Développement économique et sociale

2-1 L'intégration de dimension culturelle

Dans la politique de développement : un des danger de la mondialisation est l'uniformisation des cultures. Le respect de chacun dans un monde tendant à l'uniformisation est une des conditions sine qua non pour une intégration économique réussie quelque soit sa dimension. Le renforcement de notre identité culturelle nous empêchera de devenir de simples consommateurs anonymes au sein du Village global qu'est devenu le monde.

Le fihavanana « esprit de consensus ou quête permanente de l'harmonie dans les relations entre les individus » est une valeur culturelle prépondérante dans la vie socio-culturelle des Malgaches. Cette notion du fihavanana, nous amène à la considérer comme un instrument efficace pour le développement socioéconomique de notre pays. C'est dans ces différentes mesures que nous prônons le respect de la diversité culturelle

Le renforcement de la politique éducative, plus généralement tournée vers l'investissement « dans le capital humain » figure parmi les conditions de l'émergence économique auquel Madagascar adhère. Une telle politique est nécessaire afin de renforcer la capacité des individus à sortir de la pauvreté. Madagascar met en œuvre le concept « D'éducation pour tous », tout en sachant qu'une éducation pour tous qui n'assure pas l'expansion du marché global est contre-performante.

2-2 : Au niveau économique et commerce

La situation économique de Madagascar par rapport aux autres regroupements au niveau du commerce se résume dans le tableau en annexes 2 :

LA SADC à elle seule possède un marché de 217 millions d'habitant. Avec une importation de 50 milliards USD par an et un PIB de 222 milliards USD.

MADAGASCAR (2004) avec une importation de la SADC de 115 millions USD et d'exportation de 18 millions USD « Tous les accords conclut sur le commerce ces derniers temps stipulent que le tarif douanier sera exempté ». Notre faiblesse réside sur le fait que

68% de l'économie de Madagascar y dépend énormément. La suppression de ces tarifs douaniers entraîne la diminution de l'entrée d'argent de l'Etat. Ainsi, l'Etat doit faire l'effort de ne plus compter sur les taxes fiscales. Le Secteur Privé, lui aussi, se prépare à exporter plus.

2-3 Situation des échanges par groupe de pays

En 2004, les échanges commerciaux avec les pays de la COI se soldent tout comme le cas de l'année précédente par un large excédent au bénéfice de Madagascar. La destination des exportations vers les îles sœurs de l'Océan Indien reste l'île Maurice. Ces exportations vers l'île Maurice sont composées en grande partie par des produits pétroliers, dans une moindre mesure, par des crevettes et des bois sciés. En revanche, Madagascar importe à partir de l'île Maurice presque les mêmes produits que l'année 2003. Essentiellement il s'agit de la farine, des boissons, de l'engrais et du savon.

Pour les pays du COMESA et les pays du SADC, la balance commerciale avec ces pays se trouve largement déficitaire pour l'année 2004.

Ainsi donc, la stratégie à suivre devrait être l'accroissement pour l'exportation vu les rentrées de devises qu'elle rapporte de ce fait il y a nécessité de diversification de produit et amélioration de la qualité des produits. Donc il faut promouvoir l'investissement et avoir de la créativité pour être compétitifs dans ces intégrations régionales.

Import et export :

Actuellement, le gouvernement entreprend des actions d'amélioration des procédures d'importation et d'exportation par la mise en place d'un Guichet Unique d'Exportation et celle d'un observatoire économique régional pour mesurer les impacts et donner des éléments de décisions aussi bien aux opérateurs économiques qu'au gouvernement sur le comportement et l'état des filières.

Et en même temps nous devons procéder à un changement de mentalité de comportement, autrement les actions entreprises ou à entreprendre seront vaines.

Madagascar est pleinement intégré au désarmement tarifaire de la COI et à la ZLE du COMESA. La COI représente 11% du total des exportations. Celles vers COMESA hors COI représentent 0,2% du total ; La part COI est quasi exclusivement mauriciens. La part du COMESA hors COI se situait de zéro à moins de 1%, essentiellement composée de

produits kenyans¹⁰. De même, la part SADC hors Afrique du sud et Maurice (Madagascar exporte des produits vers Maurice avec 80,35% tandis que pour l'importation c'est 10,23%, l'export entre Maurice et Madagascar est donc très dynamique : voir tableau 02 en annexe) est négligeable. Le commerce avec l'Afrique du Sud est nettement déficitaire, et par extension celui avec la SADC, mais la perspective d'un flux importants d'investissements étrangers dans des secteurs exportateurs vers l'Afrique Australe renverserait la situation.

Au niveau de la recette fiscale les droits de douane et taxes d'importation ont rapporté 397,1 milliards de francs malgaches soit environ 68,5 millions de dollars. Les recettes de l'Etat s'élèvent en 2003 à 3494,5 milliards de francs malgaches. Les tableaux et taxes prélevés sur les importations représentent près de 46,3% des recettes publiques. Les droits de douanes et taxes d'importation (hors produits pétroliers) représentent un peu plus de 11% des recettes fiscales, la TVA prélevée sur les importations un peu plus de 22%. Mais nous constatons que pour l'instant l'un des problèmes de l'intégration régional se résume surtout au niveau de la règle d'origine : les producteurs malgaches éprouvent des difficultés à intégrer localement les éléments constitutifs de la valeur suite à la non disponibilité des intrants locaux en qualité et en quantité ?

¹⁰ Source magazine DHD

CONCLUSION GENERALE

L'insularité n'est plus une garantie de sécurité même contre les menaces extérieures. La multiplicité, voire le caractère infini des formes que peuvent revêtir les menaces surtout dans un contexte de mondialisation et de globalisation, justifie la mise en commun des ressources, des expériences et des moyens, fussent-ils réduits ou limités à la paix et à la sécurité internationales.

Des investissements dans les grandes infrastructures deviennent possibles lorsqu'ils concernent un groupe de pays qui partagent par conséquent un financement dépassant les possibilités d'un seul pays.

➤Un bon apprentissage avant l'intégration dans le commerce international:
Chaque pays peut trouver intérêt à intégrer dans un premier temps un ensemble régional afin que ses entreprises et son administration acquièrent progressivement l'expérience des marchés internationaux. Ainsi, le pays bénéficiera d'une expérience qui lui permettra d'aborder les marchés mondiaux avec une plus grande maturité.

La mondialisation est un phénomène irréversible, si bien que tout pays doit s'adhérer à une intégration économique. Le regroupement économique sous forme d'intégration régionale est devenu obligatoire pour soutenir la croissance et permettre un développement durable. L'élargissement de l'espace économique entraîne l'extension des marchés, et offre de nouvelles ouvertures commerciales pour les entreprises des pays membres. On recense aujourd'hui 14 groupements régionaux en Afrique. Madagascar s'est intégré au Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe « COMESA », la Commission de l'Océan Indien « COI », et dernièrement à la Communauté pour le développement de l'Afrique Australe « SADC ».

L'insularité de Madagascar et son éloignement aux grands pôles économiques traditionnels (les Etats-Unis, l'Union Européenne, l'Asie du Sud Est,...), l'oblige à fournir de considérables efforts et à procéder à des concessions pour s'ouvrir pleinement aux échanges internationaux et accroître sa compétitivité. Dans sa perspective de réduire de moitié la pauvreté dans les dix années à venir, Madagascar compte sur une croissance soutenue et un développement économique et social continu. L'intégration régionale serait l'une des incontournables plateformes pour y parvenir. Madagascar doit s'appliquer activement à instaurer des mécanismes institutionnels adéquats pour le respect des règles de protocoles, tout en créant une synergie entre les différents acteurs. Des investissements s'imposent aussi bien dans la libéralisation des échanges et l'harmonisation des tarifs douaniers que les communications le transport et les

et l'harmonisation des tarifs douaniers, que les communications, le transport et les infrastructures.

L'opportunité de l'intégration régionale permettra donc de développer les secteurs porteurs identifiés tels que l'agri business, le commerce, l'énergie, les mines et le tourisme.

« L'Intégration Régionale est trop importante pour être laissée dans l'antichambre des fermetures politiques et économiques. Appliquons nous à y aller plus vite.

Il y a 300 millions de consommateurs qui nous attendent dans cette région ».

Dans le cadre de l'intégration régionale, le concept de « développement de pôles de croissance PIC et le MAP » revêtent un caractère primordial. Il s'agit pour Madagascar de pouvoir structurer et agencer ses actions. L'objectif étant d'optimiser les potentialités locales et d'y articuler la croissance économique et le développement social. De plus, en ayant identifier tous les aspects du programme du gouvernement sur sa politique économique nous pouvons constater que le programme du MAP, du PIC rejointe celle de la politique de l'intégration régionale ceci ne pourrait être alors que bénéfique , cependant on ne doit pas négliger les difficultés rencontrées pour une meilleure intégration et l'accroissement de notre économie.

En effet, Vis-à-vis de l'appréhension de Madagascar dans l'intégration régionale, l'Etat a renforcé sa politique d'attraction d'investisseurs à travers l'amélioration d'un cadre propice. L'environnement général des affaires à Madagascar a été amélioré et continue de l'être, notamment dans les efforts déployés pour la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Des mesures d'incitation fiscales et douanières, doublées par des soutiens aux investissements ont été entreprises. La Taxe sur la Valeur Ajoutée a enregistré une baisse de 2% allant de 20 à 18%. La refonte du code des douanes, la revue et la simplification tarifaire vient alléger et faciliter les procédures administratives. Toutes ces mesures ont été prises afin de révéler les défis et enjeux de l'intégration régionale. L'harmonisation du climat des affaires au niveau régional permettra aux différents acteurs d'asseoir une politique sectorielle cohérente de développement.

L'amélioration de l'environnement des entreprises passe par une meilleure intégration régionale, qui permet d'élargir la taille des marchés et de favoriser les échanges entre les pays d'une même région. Réciproquement, le développement des entreprises et du secteur privé en général, a une incidence directe sur la réussite de l'intégration régionale.

L'intégration régionale permet de créer un environnement propice à l'éclosion d'un secteur privé plus efficace et plus compétitif, la création de meilleures conditions de concurrence interne et de compétitivité externe, l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production, la création d'un espace économique ouvert et unifié avec des opportunités d'affaires plus grandes. La convergence des politiques macros

des opportunités d'affaires plus grandes. La convergence des politiques macros économiques et sectorielles.

- L'élimination des obstacles au commerce intra régional des marchandises.
- La minimisation des régimes spéciaux d'exonérations et autres barrières informelles.
- La construction d'infrastructures routières, aériennes, portuaires et de télécommunications ainsi que de l'énergie.

Enfin, pour la participation effective du secteur privé, il faut rappeler la nécessité d'établir un partenariat dynamique entre les investissements publics et privés et entre les Etats, la société civile, les institutions financières tant nationales qu'internationales et les acteurs du secteur privé.

Dans cette ère de globalisation qui s'élargit et avance à une vitesse exponentielle, Madagascar se doit de trouver sa place. Il doit transformer les défis de la mondialisation en atout majeur de son développement. Les expériences internationales montrent que les pays qui ont adopté des politiques économiques s'ouvrant sur le monde extérieur ont connu une performance nettement supérieure à celle des pays qui se sont renfermés. Ceci en terme de croissance économique et par conséquent en terme de développement économique et social pour l'ensemble de la population.

La participation à la globalisation est considérée comme un des principaux moteurs de la forte croissance qu'ont connu les pays de l'Asie du Sud Est par exemple.

L'intégration régionale est une étape qui mène vers cette globalisation. Il est impératif d'entrer en partenariat avec des pays voisins parce qu'il existe de grandes potentialités pour le développement. Les coopérations régionales ont été amenées pour l'éradication de la pauvreté telle que des programmes sur la sécurité alimentaire et sur la création d'emplois.

Sa vision en ce qui concerne son ouverture au marché régional montre leur détermination à profiter des opportunités offertes par la SADC et des autres coopérations régionales ainsi que de celles qui présenteront en Afrique du Sud à la prochaine Coupe du Monde 2010.

De ce qui précède, constat est fait qu'une réelle volonté d'aller de l'avant se manifeste. Mais au vu des objectifs à atteindre, ce qui reste à faire n'en est pas moins. Madagascar est donc obligé de fournir des efforts considérables et à procéder à des concessions nécessaires pour s'ouvrir pleinement aux échanges internationaux et accroître sa compétitivité. Des conditions et des risques doivent être bien jugulé afin d'optimiser toutes les actions entreprises. D'emblée, on peut affirmer que la première condition de réussite réside surtout dans l'implication de tous les acteurs (économiques, sociaux et politiques) suivant un plan d'action réaliste.

Ainsi, la création des zones d'intégration régionale est motivée par la volonté d'un groupe de pays d'améliorer les positions au sein de la division internationale du travail. Ces derniers veulent accroître les économies d'échelle, améliorer leur productivité et renforcer leur implantation sur les marchés d'exportation. Ainsi, l'argument des économies d'échelle apparaît fondamental dans le régionalisme. En effet, l'élargissement du marché est considéré comme la force motrice d'une zone d'intégration, étant donné que les marchés nationaux sont souvent dans l'incapacité d'assurer à eux seuls, la taille nécessaire à l'exploitation des économies d'échelle et la spécialisation. Par ailleurs, la libéralisation des échanges à l'intérieur d'une zone d'intégration régionale oblige les entreprises à affronter la compétition, à réduire leurs coûts et à améliorer leur productivité.

Comme l'enjeu est de taille pour l'avenir économique de Madagascar, il lui appartient de mettre en place un système permanent, bien structuré et autonome qui sera chargé des actions et des suivis. Ce qui correspond à l'application d'une stratégie plus cohérente et mieux coordonnée dans la perspective de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des actions à entreprendre. Les objectifs avec les mesures d'accompagnement nécessaires doivent être bien cadrés dans des plans stratégiques tels que le MAP et l'EDBM. Pour ce faire, l'attention devra surtout être attirée sur la priorisation et la chronologie de ces actions tant au niveau national qu'avec les organisations internationales (COMESA, COI, SADC, AFOA, OMC) tout en se focalisant sur les conventions et protocoles les régissant.

En effet, avec la globalisation qui a comme corollaire la « concurrence », des efforts ou des sacrifices doivent être entrepris : l'attention est particulièrement attirée, notamment sur les deux points suivants :

1- D'une part, pour les facilités diverses à octroyer aux investisseurs (tant nationaux qu'étrangers), l'importance particulière attachée aux investissements n'est plus à démontrer. Cependant, il est constaté que les investisseurs potentiels hésitent à s'établir malgré l'avantage du faible coût de main d'œuvre.

- Une bonne gouvernance sur tous les plans et l'adoption d'une politique d'inclusion réelle qui fait participer tous les acteurs nationaux notamment le secteur privé et la société civile.
- Les réformes nécessaires pour l'assouplissement, la clarté et la transparence de la réglementation en matière d'investissement.

Et d'autre part, en concertation avec les pays membres d'une coopération économique régionale dont fait partie Madagascar, pour la mise en application de la réglementation régissant le commerce international. En effet l'évolution du système

réglementation régissant le commerce international. En effet, l'évolution du système commercial international sous la direction de l'OMC exige de la part de ces pays d'énormes efforts. Aussi, ils devront s'investir pour la création des institutions nécessaires et pour la mise en place des règlements et des normes régissant le commerce international.

En effet, l'évolution du système commercial international sous la direction de l'OMC exige de la part de ces pays d'énormes efforts. Aussi ils devront s'investir dans la création des institutions nécessaires et dans la mise en place des règlements des normes régissant le commerce international.

Des experts internationaux affirment que « ce ne sont pas toutes ces normes mondiales – dont la plupart ont été définies par les pays développés, qui seraient utiles aux Pays en développement PED ».

En fait, la conformité à ces normes leur est extrêmement coûteuse. De plus, la mise en œuvre intégrale de ces normes mondiales restreint le commerce entre eux.

Il est donc reconnu que ces obligations imposées par l'OMC ne tiennent pas compte des problèmes de développement et de la non appréciation des capacités des PED.

Ces faits ne font que freiner leur enthousiasme à aller de l'avant.

Néanmoins, des Accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce OTC et sur les SPS préconisent des activités internationales visant à réduire les obstacles au commerce, surtout ceux qui résultent de l'application de ces règlements, normes et recommandations internationaux. Mais il est à signaler que l'insuffisance de niveau de participation des PED dans ces activités de normalisation.

Face à de telles situations, les PED devront apporter, plus d'attention, surtout lors des négociations internationales, tout en essayant de défendre leur cas et influencer les résultats. Pour ce faire, il faut que chacun de ces pays y soit représenté par un effectif de poids (qualité et quantité suffisantes). Dans ce cas, Comment Madagascar pourra t il négocier avec succès les APE et choisir la bon groupement qu'il doit adhérer ?

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRESENTATION SUR LES DIFFERENTS GROUPEMENTS INTEGRANT MADAGASCAR

La Commission de l'Océan Indien

La COI est une organisation intergouvernementale créée en 1984 par l'Accord général de coopération régionale de Victoria (Seychelles). Elle regroupe cinq Etats membres : les Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles.

Ses orientations stratégiques qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté, se définissent selon quatre axes prioritaires:

- Coopération politique, diplomatique et de sécurité
- Développement économique et insularité
- Environnement et ressources naturelles
- Développement humain

Les structures de la COI

Elles sont caractérisées par :

- Le Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
- Le Conseil des Ministres (une session ordinaire par an)
- Le Comité des Officiers Permanents de Liaison (trois réunions annuelles)
- Le Secrétariat général qui est composé de chargés de mission désignés par les Etats membres).

Objectifs

A sa création, la COI s'est fixé comme objectif de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples de la région et d'en favoriser le développement économique.

Outre la dimension politique, ses activités sont désormais essentiellement orientées vers la défense des intérêts insulaires de ses pays membres dans les enceintes internationales et auprès des organisations d'intégration régionale ; la préservation et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles; ainsi que la dimension régionale du développement humain en sont incluses.

Un partenariat diversifié

Deux projets d'envergure bénéficient du financement de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du Fonds Africain de Développement, et de la Banque Mondiale dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial. Les principaux bailleurs, le système des Nations Unies, notamment le PNUD, l'ONUSIDA, le PNUE, l'UNICEF, l'UNESCO, et l'organisation de la Francophonie et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), ainsi que le bureau du Commonwealth.

Enfin, compte tenu des problématiques communes que représentent l'insularité et la globalisation, la COI collabore avec d'autres organisations régionales parmi lesquelles le **COMESA**, l'**IGAD**, l'**EAC**, le **CARICOM** et le **Forum du Pacifique**. Elle est notamment associée au COMESA, à l'IGAD et à l'EAC dans le cadre du Comité Interrégionale de Coordination du groupe AFOA (Afrique orientale et australie) qui gère en commun le programme indicatif régional du 9ème FED (en cours d'exécution) et du 10^{ème} FED (en préparation).

Des orientations stratégiques renouvelées

La COI constitue aujourd'hui un premier cercle de coopération destiné à faciliter l'insertion des îles du sud-ouest de l'Océan Indien dans des ensembles régionaux plus vastes et partant à favoriser leur adaptation au processus de mondialisation.

Elle se définit également comme une organisation sous-régionale appelée à défendre les intérêts insulaires. Ses pays membres ont en commun l'isolement, l'étroitesse des marchés, la fragilité environnementale, la prédisposition aux catastrophes naturelles ; mais ils partagent aussi des valeurs, une identité commune et une forte tradition d'entraide et de solidarité.

En juillet 2005, au 3^{ème} Sommet d' Antananarivo des chefs d'Etat ou de gouvernement a mis en exergue les nouvelles orientations de la COI qui sont définies selon les axes prioritaires suivants :

Ces axes ont été traduits en quatre domaines opérationnels qui structurent les activités développées par le Secrétariat général sous la forme de programmes ou projets :

Le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA)

Présentation de COMESA

COMESA ou " Common Market for Eastern and Southern Africa " est créé en 1993

Les pays membres sont L'Angola, le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, le Zimbabwe, la Zambie .L'ensemble de la population s'élève à 380 millions d'habitants avec un PNB de 203 milliards d'US \$; le siège se trouve à Lusaka (Zambie)

Depuis juin 2004 l' Ouganda assure la présidence. Le secrétaire général est M Erastus J.O Nwencha depuis juin 1998

Les ministres des pays du COMESA se réunissent également à intervalle régulier au minimum une fois par an lors des sommets des chefs d'Etat ou de gouvernement

Structure

Le traité du "Common Market for Eastern and Southern Africa" (COMESA), signé par 20 Etats d'Afrique orientale et australe en novembre 1993, a été ratifié lors du sommet de Lilongwe en décembre 1994. Se substituant à la Zone d'Echanges Préférentielle (ZEP ou PTA, Preferential Trade Area), le COMESA en reprend.

Trois pays ont quitté le COMESA à la demande de la RSA : le Mozambique et le Lesotho (avril 1997), puis la Tanzanie (août 1999). La Namibie est sortie de l'organisation en 2004, et l'Angola a suspendu sa participation. La structure de base est constituée par le Secrétariat Général situé à Lusaka, en Zambie : Récemment restructuré, cet organe joue un rôle consultatif et technique dans l'application du traité dont l'interprétation a été confiée à une cour de justice spéciale.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent tous les ans. A cette occasion la présidence de l'organisation revient au pays hôte. Plusieurs autres pays sont alors invités en qualité d'observateurs (exemple : France, RSA, Chine, Inde et Etats Unis).

Les ministres des pays du COMESA se réunissent également à intervalle régulier au minimum une fois par an lors des sommets des chefs d'Etat ou du gouvernement.

D'autres organes viennent renforcer cette structure :

- une Cour de justice.
- Un Comité des dirigeants des banques centrales.
- Un Comité consultatif des groupes d'intérêts.
- Un Comité inter-gouvernemental.

Objectif du COMESA

Le principal objectif est la promotion de l'intégration économique régionale à travers le développement du commerce et de l'investissement. A court terme le COMESA a pour objectif de mettre en place une zone de libre échange (suppression des barrières douanières internes) et une union douanière entre ses membres. A plus long terme, il envisage d'établir une union monétaire (d'ici 2025).

Partenariat diversifié

A l'occasion de la XII^{ème} réunion des ministres, le 30 novembre 2001, à Lusaka, il a été décidé de libéraliser les échanges interbancaires, d'instituer un fonds COMESA destiné à financer les projets d'intégration régionale et de favoriser les investissements directs étrangers. Le COMESA développe des relations de partenariats. Des liens sont tissés avec les Etats-Unis. Un Accord-cadre sur le commerce et l'investissement a été signé avec ce pays le 29 octobre 2001. Il vise à encourager et à faciliter le commerce ainsi qu'à créer des conditions favorables aux investissements et à la diversification des échanges. Un bureau de l'AGOA est implanté à Lusaka depuis septembre 2002. De son côté, le Canada a tissé des relations avec le COMESA.

La Communauté pour le développement de l'Afrique Australe

Présentation de la SADC

La SADC ou The Southern African Development Community a été constituée à Lusaka, Zambie, le 1er Avril 1980, suite à l'adoption de la Déclaration de Lusaka. Le siège de la SADC est à Gaborone, Botswana.

La transformation de l'organisation d'une Conférence de Coordination vers une Communauté de Développement (SADC) a eu lieu le 17 Août 1992, à Windhoek, Namibie. La Déclaration et le Traité ont été signés pendant le Sommet des Chefs d'État et du gouvernement, octroyant, ainsi, un statut légal à l'organisation. Les Pays fondateurs sont ; 9 pays de l'Afrique Australe: Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.; 5 pays nouveaux ont adhéré PLUS TARD à cette organisation : Afrique du Sud, Maurice, Namibie, République Démocratique du Congo, Seychelles.

- Les Seychelles ont démissionné en 2002
- Madagascar a adhéré en Août 2005, et il est devenu le 14^{ème} pays membre de la SADC.

Les Structures

Le Sommet est Composé par

- les chefs d'État et/ou du Gouvernement, il est le responsable pour toutes les décisions politiques et pour le contrôle des fonctions de la SADC
- Il se réunit 2 fois par an dans un des États membres, en vue de l' élection d'un nouveau Président et son adjoint

La Troïka:

- Elle est composée de la Présidence actuelle (Botswana), la Présidence future (Lesotho), et la Présidence sortante de la SADC (Maurice), après le sommet du mois d'Août 2005.
- Elle intervient souvent dans les intervalles entre les réunions régulières de la SADC ou au niveau du sommet concernant la décision politique.

Le Conseil de Ministres

Secrétaire Exécutif

Comité national de la SADC

- Chaque État membre crée un comité national de la SADC qu'on appelle CONASA

Objectifs

Les principaux objectifs de la SADC sont :

- Promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique durable et équitable de façon à assurer l'allégement de la pauvreté et son élimination ultime, rehausser le niveau et la qualité de vie du peuple de l'Afrique Australe et appuyer les défavorisés sociaux par le biais de l'intégration régionale;
- Consolider, défendre et maintenir la démocratie, la paix, la sécurité et la stabilité;
- Assurer l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection effective de l'environnement et enfin Lutter contre le VIH/SIDA et d'autres maladies mortelles ou transmissibles.

Situation actuelle de Madagascar vis-à- vis de la SADC

- Dépôt de candidature auprès de cette organisation en novembre 2002
 - Considération de cette demande au conseil des ministres de la SADC à Arusha (Tanzanie) en mars 2004
 - Membre candidat pour une période d'un an depuis le sommet qui s'est tenu à l'île Maurice en Août 2004.
 - Membre à part entière lors du sommet de la SADC au mois d'Août 2005 après les prises des mesures suivantes :
- Communication du document macro-économique de Madagascar (Août 2004)
 - Ratification de Madagascar du traité de la SADC au niveau de l'Assemblé national et du Sénat (Décembre 2004).
 - Élaboration et communication du document national Malgache (Juin 2005)
 - Élaboration du calendrier d'adhésion aux différents protocoles de la SADC (Juin 2005)
 - Présentation du projet de loi N°020/2005 du 13 Juillet 2005 autorisant l'adhésion au protocole sur le commerce de la SADC ainsi qu'à ses amendement à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Les attentes de Madagascar vis-à-vis de la SADC

- Le renforcement de la compétitivité
 - * formation et transferts de savoir-faire
 - * Ouverture de nouveaux marchés et concurrence stimulante
 - * Mise en valeur du capital naturel
 - * Investissement
- La protection des ressources naturelles du pays
 - * Réglementation adéquate

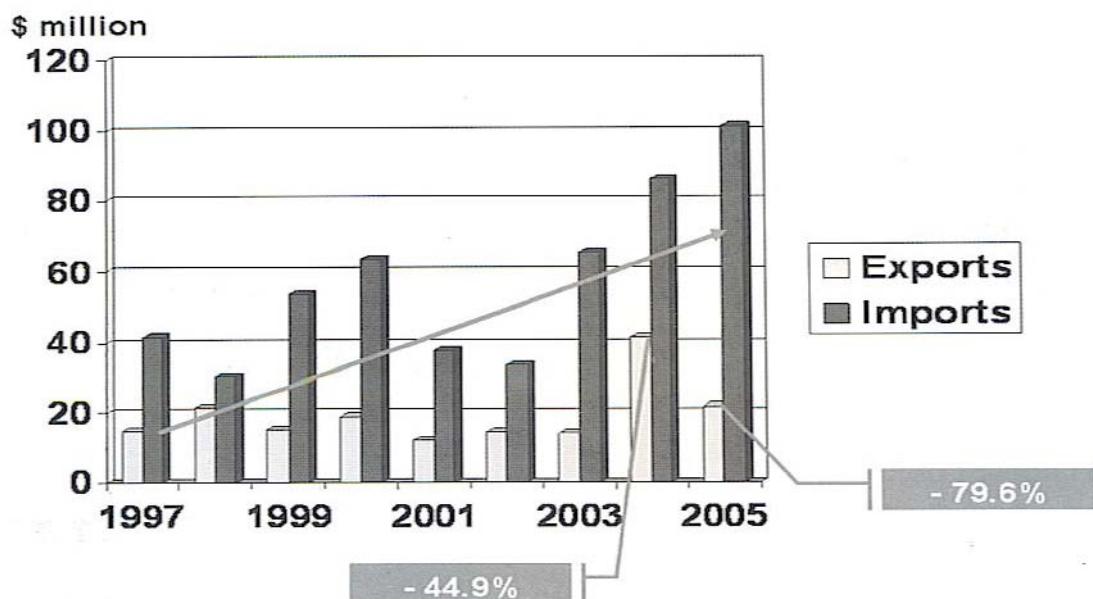
- * Surveillance
- * Formation et sensibilisation

- L'évolution et l'épanouissement des valeurs culturelles nationales

- * Education formation
- * Culture
- * Bonne gouvernance.

Graphe 1

Balance commerciale de Madagascar avec les pays COMESA



Source : Livre sur la colloque sur l'intégration régionale de Madagascar

Tableau 01 : Evolution du commerce spécial d'importation selon le pays et / ou la région d'origine entre 2001 et 2004 (Valeur en milliards de Ar Quantité (Qté) en tonnes)

Pays/Région	2001		2002		2003		2004	
	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté
COI	20,4	46,8	24,4	46,6	35,1	57,2	40,4	38,9
COMESA	30,8	69,2	35,1	66,0	59,1	90,0	90,0	165,0
SADC	74,2	156,9	58,6	115,7	151,9	309,3	232,5	294,8
Afrique	52,2	110,3	36,2	72,7	102,5	232,2	168,7	224,1

**Tableau 02 : Echanges commerciaux de Maurice avec les pays membres de la SADC
(+) en 2002**

Pays SADC(+)	Exportations mauriciennes (1000 US\$)	%	Importations mauriciennes (1000 US\$)	%
Angola	11,701	0,01	0	0,00
Botswana	565,263	0,48	104,60	0,03
RD Congo	25,96	0,02	0,085	0,00
Madagascar	94 962,79	80,35	33 413,4	10,23
Malawi	2,75	0,00	1 052,87	0,32
Mozambique	1 031,94	0,87	821,041	0,25
Namibie	22,12	0,02	284,765	0,09
Afrique du Sud	12 302,57	10,41	274 245,3	83,95
Swaziland	72,92	0,06	7 664,666	2,35
Tanzanie	2 755,17	2,33	3 020,243	0,92
Zambie	284,97	0,24	2 181,37	0,67
Zimbabwe	6 135,48	5,19	3 904,328	1,20
Total	118 179,6	100	326 692,67	100

Source : WITS et calculs des auteurs.

Tableau 03 : Structure des recettes fiscales en 2003

	En milliards de FMG	Contribution aux recettes publiques
Recettes publiques	3494,5	100,0
Recettes fiscales	3392,4	97,1
Impôts sur les revenus et les bénéfices	570,9	16,3
Impôts sur les biens et services	2750,3	78,7
dont droits de douanes et taxes d'importation	397,1	11,4
dont TVA	1372,0	39,3
<i>Sur les « consommations locales »</i>	591,2	16,9
<i>Sur les importations</i>	780,8	22,4
dont droits d'accises	249,8	7,1
<i>Sur les « consommations locales »</i>	177,8	5,1
<i>Sur les importations</i>	72,0	2,0
dont Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	366,5	10,5
Autres recettes fiscales	71,2	2,0
Recettes non fiscales	102,1	2,9

Sources : INSTAT.

BIBLIOGRAPHIES

ABDOULAHY Mahamat, « Evaluation des efforts d'intégration régionale en Afrique en vue de promouvoir le commerce intra-africain », CAPC N°30, Décembre 2005, 47p.

ANDRIANARISOA Christian, « SADC : des opportunités et dangers », Dans les Media de Demain, Num 127-875, 2004/09/03, p18-20.

BOURDET Yves, « Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », Asdi, Country Economic Report 2005 : 6 Septembre 2005, 48p.

CADOT Olivier, MELO de Jaine, OLARREAGA Marcela, « L'Intégration régionale en Afrique, où en sommes-nous »

<http://www.hec.unil.ch/ocadot/PAPRES/ABCDsFR.doc>, 2006, 12p.

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE, « La situation des Négociations sur les Accords de Partenariat Economique : une perspective du COMESA », dans Revue d'information économique, Numéro 15, Décembre 2003.

GOLDSTEIN Andréa, « L'intégration régionale est-elle au service du développement ? », Problèmes économiques n°2855, 7 juillet 2004, p23-P28.

INTERNATIONAL CENTER FOR TRADE SUSTAINABLE DEVELOPMENT, « Les APE et le développement durable: repères pour un contrôle pro développement des négociations », APRODEV, Bruxelles et Genève, 2005, 34p.

LAPORTE Geert, « L'Intégration : de la théorie à la pratique », Courrier ACP-UE, n°143, Novembre-Décembre 1993 ».

LAVERGNE Réal, « l'Intégration et coopération régionale en Afrique de l'Ouest », KARTHALA et CRDI, 1996.

RAHARIJAONINA Alain Liva, « Présentation des négociations commerciales internationales actuelles : illustration sur le cas de Madagascar », Centre d' Etude Stratégiques et Diplomatiques, 15 mars 2006, 70 p.

LAPORTE Bertrand, RAMILISON Eric « Comment maximiser les avantages d'une adhésion de Madagascar à la SADC », cadre intégré, septembre 2005, 40 pages

CADRE INTEGRE, « Etude sur l'intégration du commerce, 19 juin 2003 », tome 185 p.

KINDLEBERGER Charles P. et LINDERT Peter H., « Economie Internationale », année 1981, 648 p.

CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT ET SES MODIFICATIFS, juillet 2001, 76 p.

CREAM, « Impact de l'APE sur l'économie malgache », Année 2004 ,51 p.

ENTEBBE, « Rapport de mission sur la participation au deuxième forum régional des APE » , Ouganda 19-21 juillet 2004.

RAMILISON Eric, « Cahier de recherche sur l'analyse économique », octobre 2005, 50 p.

INSTAT et MEFB, « Situation économique au 1^{er} janvier 2005 », année 2005, 80 p.

MUCCHIELLI Jean-Louis, « Principes d'économie internationale », mai 1989, 205 p.

UNIVERSITE DE HAMBOURG, « Analyse de l'impact de l'intégration régionale sur l'économie des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie, juillet 2004, 125 p.

Magazine

HEBDO de Madagascar mars 2007

DHD numéro 03-Juin 2006

Sites Internet :

www.parcs-madagascar.com

contact@angap.mg

www.coi.com

www.lamako.free.fr

www.madagascar-coi

www.sadc.com

www.comesa.com

www.madagascar-diplomatie.net

